

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MINGANIE**

Procès-verbal de la reprise de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de Minganie du 27 juin 2014 ajournée au 8 juillet 2014 à 11 h à la préfecture de la MRC de Minganie.

SONT PRÉSENTS :

MM. Luc Noël :	préfet;
Berchmans Boudreau :	conseiller, maire de Havre-Saint-Pierre;
Allen Albert :	conseiller, maire remplaçant de Longue-Pointe-de-Mingan;
M ^{mes} Aline Beaudin :	conseillère, mairesse de Rivière-au-Tonnerre;
Josée Brunet :	conseillère, mairesse de Rivière-Saint-Jean;

SONT PRÉSENTS PAR TÉLÉPHONE :

MM. André Leblanc :	conseiller, maire d'Aguanish;
Frédéric Gagnon :	conseiller, maire de Baie-Johan-Beetz;

SONT ABSENTS :

André Barrette :	conseiller, maire de Natashquan;
Jean-François Boudreault,	conseiller, maire de L'Île-d'Anticosti.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Noël.

SONT AUSSI PRÉSENTES :

M ^{mes} Sara Richard:	directrice générale adjointe
Fanie Boudreau :	secrétaire-trésorière adjointe.

1. REPRISE DE LA SÉANCE

À la préfecture de la MRC de Minganie, le préfet, monsieur Luc Noël procède à la reprise de la séance extraordinaire du 27 juin 2014. Madame Fanie Boudreau fait fonction de secrétaire.

2. ADJUDICATION

a) Entretien ménager et déneigement de la préfecture

Attendu que la MRC de Minganie a procédé à un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de services relatif à l'entretien ménager et au déneigement de la préfecture de la MRC pour une durée de trois ans;

Attendu que l'ouverture des soumissions a eu lieu le 20 juin 2014 à 11 h;

Attendu que la MRC de Minganie a reçu les soumissions des entreprises suivantes, aux prix suivants, dans le cadre de cet appel d'offres :

- Conciergerie Elie-Joe au montant de 109 726,95 \$ excluant les taxes;
- Société des Entreprises Innues d'Ekuanitshit Inc. au montant de 120 746,00 \$ excluant les taxes;

PROCÈS-VERBAL

MRC
de
MINGANIE



152-14

- Les Entreprises Noël enr. au montant de 103 956,00 \$ excluant les taxes;
- PR Maintenance au montant de 108 000,00 \$ excluant les taxes;
- Québec Prosnet Inc. au montant de 83 940,00 \$ excluant les taxes;

Attendu que la MRC juge qu'il est préférable, pour le moment, de ne pas octroyer ce contrat;

Attendu que le conseil de la MRC a pris la décision lors de la séance extraordinaire du 27 juin 2014 de reporter l'adjudication du contrat, afin d'effectuer une réflexion sur ce contrat de services;

Attendu qu'une rencontre de travail du conseil de la MRC a eu lieu à la préfecture de la MRC le 2 juillet 2014 pour discuter des besoins de la MRC et des coûts reliés à ce contrat de services;

Attendu que la MRC estime que l'embauche d'une ressource humaine en conciergerie serait préférable tant au niveau économique, qu'au niveau de la qualité du service;

Attendu que la MRC s'était expressément gardé la possibilité de ne pas accepter ni la plus basse soumission conforme ni aucune des soumissions reçues dans le cadre de cet appel d'offres (l'article 1.2.8 du devis d'appel d'offres);

En conséquence, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau, appuyé par madame Aline Beaudin et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;
- De rejeter toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de services relatif à l'entretien ménager et au déneigement de la préfecture de la MRC;
- De mettre sur pied un projet pilote expérimental consistant notamment à l'embauche d'une ressource humaine en conciergerie au sein de la MRC;
- D'autoriser le préfet, ainsi que la directrice générale ou son adjointe à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

b) Étude géotechnique

Attendu que dans le cadre de la réalisation du projet de construction du complexe aquatique, la MRC doit accorder un mandat d'études géotechniques pour définir les paramètres de conception des ouvrages projetés;

Attendu que le mandat d'études géotechniques est d'une valeur inférieure à 25 000 \$;

En conséquence, il est proposé par madame Josée Brunet, appuyé par monsieur Frédérick Gagnon et résolu unanimement :

- Que le préambule de la présente résolution en fasse partie comme s'il avait tout au long été reproduit;

153-14

PROCÈS-VERBAL

**MRC
de
MINGANIE**



- Que la MRC de Minganie invite les entreprises de la région pouvant remplir le mandat d'études géotechniques à soumettre un prix ;
- D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire;
- D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale ou son adjointe à signer tous les documents donnant effet à cette résolution;
- D'affecter les sommes donnant effet à la présente résolution, d'en autoriser l'engagement, le paiement de même que le décaissement.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Fanie Boudreau, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté de Minganie, certifie par la présente que la MRC a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées par la résolution n°153-14.

Certifié en date du 8 juillet 2014.

Fanie Boudreau, secrétaire-trésorière adjointe

3. DEMANDES DE CONFORMITÉ

Aucune demande de conformité n'est déposée.

4. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au conseil de la MRC de Minganie.

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Berchmans Boudreau de clôturer la séance. Le préfet, monsieur Luc Noël, déclare la séance levée à 12 h.

Le préfet,

**La secrétaire-trésorière
adjointe,**

Luc Noël

Fanie Boudreau

154-14

PROCÈS-VERBAL
MRC
de
MINGANIE

